AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. VIII. | MANITOBA. | No. 32.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 6 FEVRIER 1879.

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guerir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guerir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guerison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvee, ne negligez pas de faire l'essai de ces remedes, qui vous guerira certainement.

Prix : une grande boîte $3.00, expediee dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionne.

S'adresser

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877. 1aa

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications exterieures. Il est notoire que plus de la moitie du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlée avec les gommes purement medicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promptement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquees pour guerir : il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, rechauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont été gueries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, de poitrine ou de côte, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualites electriques possédées par ces emplâtres

Elles sont douces et molles tout en étant très-adherentes ; guérissent à coup sûr de douleurs de reins, de côte et d'estomac sont sans pareilles pour les rhumes inveterés, et previennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont ét gueris d'une consomption ancienne et bien definie.

Préparées par GEORGE E MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A.

Epargnez votre Argent

en achetant comptant.

LA MANUFACTURE DE CAROSSE & SLEIGH DE MANITOBA

le et après ce jour ferrera les chevaux pour 50 cts. par fer comptant, ou 60 cts. à credit, et fera tout autre genre d'ouvrages à bas prix.

C'est maintenant le temps d'envoyer vos commandes pour Cutters, Sleighs, &c., aussi pour racommodages à temps pour les premières neiges.

Tout ouvrage garanti.

THOMAS LUSTED.

N.B.—On echangera une douzaine de petits wagons legers, buggies et voitures à planches (*buckboards*) pour du blé ou des droits d'enfants Metis.

T. L.



BEATTY'S PIANOS! ORGANS. WASHINGTON, NEW JERSEY.

ORGANS. BEATTY PIANOS.



AVIS.

Des soumissions pour fournir la papeterie et autres articles en general requis pour le gouvernement seront reçues par le soussigne jusqu'à midi vendredi le trente-unieme jour de Janvier. En ce qui regarde la quantite requise des divers papiers &c &c pourra être donnee sur application à ce Bureau.

Les soumissions devront être signées et endossees "Soumissions pour la fourniture de papier du Gouvernement Provincial."

Les échantillons devront accompagner la soumission

Le Gouvernement ne s'engage pas à accepter la plus haute, la plus basse, ni aucune des soumissions.

C. P. BROWN,
Secrétaire Provincial.

Bureau du Sec-Provincial, Winnipeg, 14 Janvier 1879. 2f.



BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS

ELEGANT STYLES

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS.

Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

SIGN PAINTERS wanted in every section of the United States and Provinces to answer this advertisement. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

U ... warranted for six years as strictly first-class ... Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

AVIS.

AVIS est par le present donne qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'en obtenir un acte incorporant la Compagnie du chemin de fer Central de Manitoba (The Manitoba Central Railway Company), avec pouvoir de construire et faire valoir une ligne de chemin de fer courant depuis la traverse du chemin de fer Canadien du Pacifique sur la Rivière Rouge, de là à l'ouest et au sud du Lac Manitoba, à travers la Province de Manitoba et ayant passe le Lac Manitoba, courant au nord-ouest et à l'est des montagnes dites "Riding Mountains" jusqu'à la ligne etablie du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la vallée de la Rivière du Cygne, avec pouvoir de construire une ligne d'embranchement à partir d'un point quelconque sur la ligne principale pour faire jonction à Winnipeg ; aussi avec pouvoir de construire et exploiter une ligne telegraphique le long du dit chemin de fer, et en outre lui donnant tous les autres pouvoirs necessaires.

Date à Kingston, le 2ème jour de janvier, 1879.

MACDONNELL & MUDIE,
Solliciteurs du requerants.

16-1 j.n.o

AVIS.

AVIS est par le present donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, à l'effet d'obtenir un acte incorporant la Compagnie de chemin de fer Méridional de Manitoba (The Manitoba Southern Railway Company,) avec pouvoir de construire et exploiter une ligne de chemin de fer partant d'un point sur la ligne frontière de la Province de Manitoba, à ou près d'Emerson, de là à l'ouest ou au nord-ouest à travers l'etablissement des Mennonites, aux Montagnes de Pembina, jusqu'à la frontière occidentale de la Province de Manitoba ; et avec pouvoir de construire et exploiter une ligne telegraphique le long du dit chemin de fer, lui donnant en outre tous autres pouvoirs necessaires.

Date à Kingston, le 2me jour de janvier, 1879.

MACDONNELL & MUDIE,
Solliciteurs des requerants.

16-1 j.n.o.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera faite au prochain Parlement de la Puissance du Canada à sa prochaine session pour un Acte incorporant "The Manitoba and North West Railway Company," avec pouvoir de construire et mettre en operation une ligne de chemin de fer, commençant à Winnipeg et allant à l'ouest jusqu'aux Montagnes Rocheuses, passant au Sud du Lac Manitoba et à l'ouest à ou près de Westbourne et Palestine, delà à l'ouest de la Petite Siskatchewan et Assiniboine, dans la direction du Fort Ellice ; aussi, de continuer et de conduire des embranchements à l'Est du Lac Long ou le chemin de Fer Pacifique Canadien à la traverse la Rivière Rouge pres de Selkirk, et aussi dans les intervalles des deux côtes de la principale ligne du chemin de fer, et de relier le chemin de fer au Lac Manitoba ; aussi de construire et mettre en operation une ligne telegraphique tout le long du dit chemin de fer et les embranchements

Date à Montreal ce 13ieme jour de decembre, A. D. 1878.

Abbott, Tate, Wetherspoon & Abott,
Solliciteurs. 8-f.

AVIS TOUT SPECIAL.

Toutes les persones endettées au magasin de MM Guilmette et Brisbois sont priée de venir Payer immédiatement pour donner facilité au gens. Ces messieurs accepterons pour payment des grains de toutes sortes, Bois, foin, patates, animaux maigres ou gras : Sachez qu'en même temps ils veulent se debarresser de leur stock de marchandises sèches habillements chaussures etc., a moins de deux mois et demi, vu que M Mouchamp veut leur bâtir un block en briques. Allez messieurs et mes dames vésiter cet établissement si bien connu et vous y trouverez des marchandises de choix, et soyez certain qu'avant de laisser vos maisons que vous rapporterez beaucoup avec peu d'argent.

Inutile de vous présenter une liste de leur prix Ils sont decidés à vendre le tout et ne refuseront pas vos offres. A l'enseigne des deux boules noires.

Rue Principale No. 270 Winnipeg



Législature Provinciale.

AVIS.

Substance des regles et reglements relatifs aux avis qui doivent être donnes au sujet des Bills Prives.

Les personnes qui ont l'intention de s'adresser à la Législature de Manitoba pour demander la passation des Bills Prives impliquant un privilège ou profit exclusif, soit prive ou collectif, ou l'amendement d'un Acte anterieur de même nature, sont notifiees qu'en vertu des reglements de l'Assemblee Legislative publies au complet dans la *Gazette de Manitoba*, elles sont tenues d'en donner un avis de quatre semaines dans la dite *Gazette de Manitoba* et dans deux autres papiers-nouvelles publies en langue anglaise, et dans un publie en langue française, et de transmettre au Greffier de la Chambre, copies des papiers-nouvelles contenant la première et dernière insertions de tel avis.

Toute personne demandant la passation d'un Bill Prive est tenue de deposer entre les mains du Greffier de la Chambre, dans le cours de la semaine qui suivra la publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba*, copie du dit Bill, avec une somme suffisante pour en payer l'impression et la traduction, à part les frais d'impression de l'Acte dans les Statuts

Nulle demande de Bills Prives ne se a reçue par la Chambre après les premiers cinq jours de la Session.

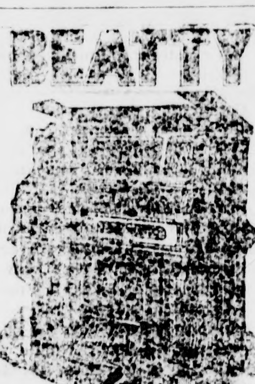
THOMAS SPENCE,
Greffier de l'Assemblee Legislative.

St. Boniface, 6 Novembre, 1878.

AVIS.

Le Dr. T. Fafard a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Tache, au dessus du Magasin de M. EDOUARD PRINCE.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.



BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS.

SIGN PAINTERS

Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

Elevateur de St. Boniface.

A. S. MALLOCH,

PROPRIETAIRE.

Le plus haut prix payé en argent pour toute sorte de grains.

Achètera aussi tous les produits de ferme etc., etc.

Un magasin se trouve joint à l'élevateur, et ceux qui voudront acheter auront les marchandises aux prix de Winnipeg.

St. Boniface, 5 Décembre, 1878.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario.)

BLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Lubin,
Glycerine de Sarge,
Miel
Brown Windsor,
Pummice,
Farine d'Avoine,
Carbolique,
Silver & Barber's Favorite,
Genuine Yankee Tar

PARFUMS.

Lubin,
Atkinson,
Piver,
Eugene Rimmel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupé,
" véritable Johann Maria Farina

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous fesons une specialite de la fourniture aux detaillants de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux qué l'on a jamais offerts dans la Province

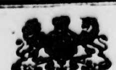
Souvenez-vous de l'Enseigne du Pilon d'Or

Winnipeg, 20 Sept., 1877. jno

AVIS.

Avis est donne qu'on fera application à la prochaine session de la Legislature Local pour un Acte pour incorporer le Winnipeg & Western Railway, avec pouvoir de bâtir, eriger, maintenir et mettre en opération une ligne de chemin de fer simple ou double et de telegraphe electrique dans la Cité de Winnipeg, au nord de la Riviere Assiniboine, jusqu'à un point près de la frontière Ouest de la Province de Manitoba.

WALKER & BIGGS
Solliciteurs pour les demandeurs,



LE "METIS."

Jeudi, 6 Fevrier 1879.

LA SESSION.

La première session du troisième parlement de Manitoba a été inaugurée en grande pompe samedi dernier par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, à trois heures de l'après-midi dans la salle d'audience du Palais de Justice de Winnipeg. Il fesait un temps superbe, et jamais nous n'avons vu foule aussi grande ni aussi bien ordonnée du commencement à la fin des cérémonies. Une garde d'honneur sous les ordres du Capitaine Caruthers était stationnée en face de la Cour. Son Excellence était accompagnée du Lt. Col. Smith et de son Secrétaire M. J. Cauchon.

Tous les membres de la Législature se sont aussitôt rendus auprès du Lt. Gouverneur qui, suivant les usages parlementaires, leur a fait signifier d'avoir à élire un Orateur ou *Speaker*, avant qu'il pût leur communiquer son bon plaisir. Cette élection fut de courte durée, car les députés revinrent bientôt précédés par M. J. W. Sifton, le nouvel Orateur.

Son Excellence adressa alors le discours suivant :

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Je suis heureux de voir que la première Session du Troisième Parlement s'ouvre sous des auspices aussi favorables.

L'an dernier, lorsque vous vous êtes réunis, j'avais exprimé l'espoir que les communications par chemin de fer permettraient au cultivateur d'exporter le surplus de ses produits sur les marchés de l'Est. Et je constate avec plaisir que le fait est aujourd'hui accompli—ce qui devra, sans doute, favoriser dans une grande mesure, le développement et la prospérité de cette Province.

Je suis bien aise de voir que les travaux du cultivateur ont été couronnés de succès dans la Province ; et l'abondante recolte que nous avons eue, ne pourra manquer d'activer l'exploitation des ressources de notre sol, et de faire manifester notre reconnaissance envers le dispensateur de tous biens.

La nomination de Son Excellence le Marquis de Lorne au poste de Gouverneur-Général du Canada est une nouvelle preuve de l'affection de Sa Très-Gracieuse Majesté, pour ses sujets canadiens, dont la loyauté et l'attachement à la Couronne Britannique sont ainsi reconnus.

Il est, cependant, bien pénible que la nouvelle de la mort de la Princesse Alice soit venue jeter le deuil parmi notre population qui venait d'accueillir avec toutes espèces de démonstrations de joie Son Excellence et Son Altesse Royale la Princesse Louise.

Je vais énumérer, maintenant, quelques-unes des mesures, qui seront présentées.

Ainsi, il vous sera soumis le résultat des travaux de la commission nommée par un Acte de la dernière session, pour refondre les Statuts ; et l'on vous demandera de mettre en force par un acte spécial, cette refonte de nos lois.

Il vous sera également présenté une mesure destinée à favoriser les travaux publics et la construction d'Edifices Publics dans la Province.

Il vous sera aussi soumis une mesure devant permettre aux villes qui surgissent dans les différentes parties de la Province de s'incorporer sans avoir à demander un Acte spécial d'incorporation, ce qui sera le complément de notre système municipal.

L'expérience des deux dernières années, nous a prouvé la nécessité d'un système de drainage devant permettre d'utiliser des terrains aujourd'hui inexploités et d'améliorer les voies de communication : il vous sera donc soumis une mesure pour le drainage des terrains bas de la Province.

Une mesure sera présentée dans le but de faire siéger la Cour du Banc de la Reine, à l'Ouest de la Province.

Des mesures importantes et pratiques, concernant, par exemple, les chemins, le travail de corvée, la vente des liqueurs, les traverses, les honoraires des Régistrateurs ainsi que d'autres Bills d'un intérêt général vous seront soumis.

Je vous ferai transmettre les comptes publics, aussitôt que possible, ainsi que les estimations des dépenses publiques pour l'année prochaine.

Je terminerai en exprimant l'espoir que vos délibérations puissent recevoir la bénédiction divine, et que votre desir de vous acquitter fidèlement de vos devoirs, dans l'intérêt général, ainsi que votre respect pour les principes bien connus du Gouvernement parlementaire et responsable, puissent également contribuer à l'avancement de notre Province, et au bien-être de la population.

Son Excellence se retira ensuite, et bientôt l'Orateur prit le fauteuil. L'Hon. M. Norquay annonça alors que le Gouvernement allait proposer d'ajourner la séance jusqu'à mardi, afin de permettre à un certain nombre de députés de prendre part aux élections scolaires de lundi. Après quelques affaires de routine, l'ajournement fut pris.

Le Choix de l'Orateur.

La question de l'élection de l'Orateur n'a excité que très peu d'intérêts parmi nous cette année, ce personnage important devant être anglais, et devant par conséquent n'être choisi que par nos amis de langue anglaise. La candidature ministérielle est tombée sur M. Sifton ; espérons qu'il sera le digne successeur de l'Hon. M. Dubuc dont l'impartialité, les connaissances parlementaires et les décisions auraient fait honneur au Président de n'importe quelle Assemblée Législative.

La tâche d'un orateur dans une jeune Législature est loin d'être facile : il lui faut une grande science beaucoup de fermeté et un tact rare pour discipliner tous ces députés qui ne connaissent des formes parlementaires que parcequ'ils en ont vu dans les conseils de municipalité de ville ou de campagne.

D'après une entente qui date de la première session du premier parlement et respectée jusqu'ici par tous le choix du successeur de M. Sifton appartiendra au parti de la langue française. N'oublions pas cependant que nous ne sommes plus qu'une minorité pour faire respecter cette convention si équitable, mais cette minorité est encore forte si elle reste unie.

L'Hon M. Royal fut le premier Orateur de la Législature de Manitoba : le Dr Bird lui succéda ; puis l'Hon. M. Dubuc, lequel a occupé le siége présidentiel pendant toute la durée du dernier parlement.

LA POLITIQUE LOCALE.

Le gouvernement a exposé un bon programme de mesures dans le discours du trône ; refonte des lois depuis 1871, drainage des principaux endroits bas de la Province, assistance sage et mesurée aux projets sérieux de construction de chemins de fer : tels sont les principaux points de la politique ministérielle. Le gouvernement veut, s'il en obtient les moyens, entreprendre de grands travaux ; et en même temps que l'administration de nos lois deviendra plus aisée, mieux assise et plus forte la Province entrera à grands pas dans une voie de progrès matériel sagement différés par le ministère Davis-Royal.

C'est croyons-nous l'intention du gouvernement d'ajourner au plus tôt la Législature, et de ne faire réellement de session qu'à l'époque où sera connue l'action du gouvernement d'Ottawa concernant les chemins de fer de la Province. Cette décision nous paraît des plus judicieuses et recevra, espérons le l'assentiment des membres de l'assemblée.

Maintenant, quelles sont les chances de succès de la présente administration ?

Et d'abord, le parti *français* est uni et compacte ; la communauté de principes en fait un tout solide qui laisse peu d'espoir à ceux qui voudraient le diviser. Il n'en est pas de même de nos amis du parti anglais qui sont, à l'heure qu'il est partagés en trois ou quatre groupes, et où tout le monde veut non seulement être ministre, mais premier ministre.

Tous ces braves gens reconnaissent ou à peu près que la politique du gouvernement Norquay est aussi bonne, aussi progressive que le permettent les circonstances ; mais ils veulent être ministres après avoir voulu être députés, ce qui, dans leur esprit n'est ni plus difficile ni plus déraisonnable. Comment tout cela tournera-t-il ? Bien malin qui le devinerait.

Dans tout ceci, l'attitude du parti français doit être ferme et prudente ; nous avons, nous des questions graves à sauvegarder, des intérêts sacrés à protéger ; restons unis pour être forts.

On dit que c'est l'intention du gouvernement d'ajourner cette semaine, et d'envoyer à Ottawa sous peu une députation de ses membres.

M. Elie Tassé longtemps rédacteur du *Métis* et ci devant Surintendant des Ecoles Catholiques, part ces jours-ci avec sa famille pour Ottawa. Nos vœux accompagnent M Tassé, et nous gardons l'espoir de le voir revenir bientôt parmi nous. Le vide que causerait le départ définitif de M Tassé ne se comblerait pas de sitôt, et ce serait une perte que ressentiraient longtemps tous ceux qui ont pu apprécier le dévouement public, les convictions nationales, le noble caractère et les belles qualités de M. Tassé.

LA SEANCE DU 4.

La Chambre a repris ses séances avant-hier ; il n'y avait d'absent que M Taillefer retenu chez lui par une grave attaque de maladie de cœur.

L'Hon. M. Norquay, avant le premier ordre du jour, a proposé, secondé par le chef réputé de l'opposition, M Scott, trois adresses dont une de condoleance à Sa Majeste à l'occasion de la mort de la Princesse Alice une de felicitation et de bienvenu au Marquis de Lorne et à son auguste épouse, et une de reconnaissance à Lord Dufferin Puis, M. Gunn a propose l'adresse en réponse au discours du Trône, et a présenté des observations qui ont été très-bien accueillies et très goutées.

C'était M Taillefer qui devait seconder en français ; malheureusement la maladie l'en a empêché, et avec une generosite dont nous devons le feliciter le jeune député de St. Vital, M. St. Goulet, a promptement consenti à le remplacer au dernier moment.

La proposition a été votée sans opposition, un comité nommé pour préparer l'adresse séance tenante, laquelle ensuite a été rapportée et soumise à l'approbation de la Chambre paragraphe par paragraphe. Sur l'adoption du premier paragraphe, M. Cowan, qui est, paraît-il, un autre chef de l'opposition, a fait un de ses discours accoutumés, ni chair ni poisson, tiède, indécis et des plus irrésolus. Sur le second, M. Scott a proposé un amendement ayant pour objet de presenter une adresse au gouvernement d'Ottawa le priant de terminer au plus tôt certaines sections du chemin de fer Pacifique Canadien.

L'Hon. M. Royal a soulevé une question d'ordre qu'il a appuyée de précédents, prétendant qu'il n'y avait aucun lien entre la motion principale et l'amendement, excepté que M Scott voulût en faire une question de non-confiance et prendre un vote quand même. L'Hon député, un peu décontenancé, répond qu'il ne veut pas proposer de motion de non-confiance, et enfin, après beaucoup d'hésitation, demande la permission de retirer son amendement. La chose lui est accordée en souriant.

L'orateur qui aurait dû décider la question d'ordre, s'est parfaitement embrouillé, et a convaincu tout le monde qu'il avait besoin d'étudier et d'être renseigné.

Sur les differents paragraphes ont pris la parole MM Sutherland Biggs, Drummond Ross, McKenzie, Lusted tous soi disant de l'opposition, et tous ne trouvant rien à reprendre dans la politique du gouvernement.

Sur le paragraphe du drainage public, l'Hon. député de St Boniface, M Larivière, a pris la parole, et a démontré l'importance de la question pour le public en général et pour certaines portions de la province en particulier. Il espère que le gouvernement entreprendra au plus tôt le dessèchement des marais considérables qui rendent impraticables les chemins à l'Est de St. Boniface, et il est sûr que sur ce point les députés de Kildonan, de Springfield et de Ste. Anne s'uniront à lui pour obtenir cette grande amélioration.

En effet, MM. Sutherland, Ross et Nolin se lèvent tour à tour pour corroborer les paroles de M. Larivière, et insistent sur la nécessité d'ouvrir les Rivières de Grande et de la Petite Pointe de Chênes.

Chaque paragraphe est ensuite voté, et sur la question finale de concurence, M Biggs se lève et entreprend un discours qui, n'étant pas terminé à 6 heures, dut se continuer hier a la séance de 3 heures.

M. Biggs a une belle voix retentissante ; il aura à se garder de la faire gronder trop souvent, car les tonnerres, même les petits finissent à la longue par ennuyer.

Séance du 5.

La séance d'hier n'a pas duré jusqu'à six heures ; après les affaires de routine, dépôt de petitions, avis de motions formation de Comités, rapports d'adresses, etc., M. Biggs prit la parole pour continuer son discours de la veille. L'inspiration s'etait envolée, il fit quelques répétitions et reprit son siège. L'adoption de l'adresse ayant été mise aux voix, M. Scott proposa un amendement exprimant le regret de ne voir aucune mention faite dans le discours du trône de l'aide que le ministère devait donner aux écoles ; c'était un vote de non-confiance direct.

L'orateur demanda les voix et déclara l'amendement emporté !..... L'opposition battit des mains et une partie de la galerie y joignit ses applaudissements Grand nombre de gens, qui sont ici à Winnipeg depuis une semaine pour assister à la chûte tant prédite du Cabinet et qui se trouvaient dans la galerie, eurent un moment de douce félicité.

L'hon. M. Norquay demanda l'enrégistrement du vote lequel donna le résultat suivant : pour l'amendement, MM. Scott, Cowan, McKenzie, Ross, Lusted, Stevenson, Drummond, Sutherland et Biggs, 9 ; contre les Hon. MM. Norquay, Royal Walker, Brown, Delorme, MM Burke Schmidt, Goulet, Gunn, Taylor Murray, Nolin et Taillefer, 14. Majorité pour le gouvernement 5 ; si à ce chiffre on ajoute le vote de l'Orateur on trouvera que le ministère a une majorité de 6 voix, c'est à dire, un quart de la Chambre.

Le résultat du vote fut reçu au milieu des applaudissements de la droite.

L'adresse fut alors votée, et après l'introduction de quelques mesures, la Chambre fut ajournée.

Nouvelles d'Europe.

La guerre est momentanément suspendue dans l'Afghanistan, la saison d'hiver ne permettant pas de continuer les opérations. Les troupes anglaises vont être inactives pendant deux mois. Le major Cavagnari a reçu des lettres amicales de la plupart des chefs Caboul et de Gullzai.

Dans une réunion imposante qui a eu lieu à Jellalabad, le 1er janvier, le général Cavagnari a expliqué la proclamation du vice-roi de l'Inde à un grand nombre d'hommes les plus influents du pays, qui avaient répondu à l'invitation du général Brown.

Il a protesté que l'Angleterre ne voulait faire aucune querelle au peuple afghan. Un des principaux khans a répondu qu'il était satisfait du changement d'autorité qui venait de s'opérer dans le pays et il a offert ses services.

La santé des troupes anglaises est excellente. Les Afghans montrent les meilleures dispositions et apportent des provisions en abondance.

La question de l'entrée de Terreneuve dans la Confédération semble être en ce moment le principal sujet des conversations dans la capitale fédérale. On assure qu'une portion très-importante de la population de l'île, les hommes d'affaires surtout, appellent la confédération de tous leurs vœux, convaincus qu'ils sont qu'elle stimulera davantage le commerce croissant entre elle et la terre ferme.

On veut faire de Terreneuve la route principale du trafic océanique entre le Canada et les îles britanniques. Le gouvernement du Canada peut réaliser ces espérances, tel est le plus fort argument que les partisans de l'union font valoir.

—De l'*Univers :*

Parmi les clercs du séminaire Saint Sulpice, qui, le 21 décembre dernier, ont reçu l'ordre de la prêtrise, les catholiques seront heureux d'apprendre qu'on a vu figurer M Bernard de Mun, le jeune frère de M. le comte Albert de Mun. Le jour de Noël, c'était un spectacle touchant de voir, dans la chapelle du château de Lumigny, le jeune prêtre à célébrer sa première messe en présence

de son père, M. le marquis de Mun, et de toute la famille, rassemblée à cette intention.

Il avait pour servant de messe ses deux frères, MM Robert et Albert de Mun, et rien ne peut rendre l'émotion dont était pénétrée l'assistance et contemplant cette scène admirable dans sa simplicité. Qui n'admirerait, en effet dans une famille si noblement fidèle aux traditions anciennes, ce partage des enfants qui, sachant qu'il faut des soldats et des prêtres pour servir l'église et la patrie, ont fait choix sous l'œil de Dieu, les uns de l'épée, les autres du sanctuaire, afin de s'entr'aider par le combat et la prière pour travailler au même triomphe ?

On se rappelait, en outre, que lorsqu'il a dû quitter l'épée, l'un de ces combattants n'a pas cessé de lutter en s'armant de la parole pour une œuvre qui montre chrétiennement associé ces trois forces : le clergé, la noblesse, le peuple, que la Révolution s'efforce de disjoindre, mais qui, réunies, finiront, s'il plait à Dieu, par avoir raison de la Révolution

NOUVELLES LOCALES.

—Il y a eu grand diner chez le Lieut-Gouverneur, lundi soir.

—Il y a en ce moment à l'Hôpital de St. Boniface, quatre patients.

—La Législature locale a recommencé ses séances mardi dernier.

—M. R. G. Desautels a été nommé Builh pour le Comté de Selkirk.

—Nous jouissons depuis quelques jours d'une température magnifique.

—M. Marcoux a été nommé un des employés de la session.

—Nous venons de recevoir l'almanach de Ventor pour 1879. Nos remerciments à qui de droit.

—La révision des listes électorales pour le Comté de Selkirk aura lieu le quatre avril prochain

M. E. Marston, Greffier de la Cour de Comté de Selkirk, va de mieux en mieux.

—M. Sherwood de Winnipeg a remplacé M. Marston, durant la maladie de ce dernier.

—La cause dans la contestation d'élection de Selkirk est terminée d'hier pour le moment.

—M. Rodgers, qui est en ce moment à l'Hôpital de St. Boniface, prend du mieux de jour en jour.

—Les examens semestriels du collège St. Boniface ont eu lieu la semaine dernière.

—Un grand nombre de personnes sont parties ces jours derniers pour aller travailler sur la section 15.

—Vendredi, demain, étant le premier vendredi du mois est consacré à honorer le Sacre Cœur de Jesus.

—Le *Quiz*, journal humoristique, a publié lundi pour la première fois une caricature politique.

—Le bois se vend depuis soixante à soixante-quinze centins le voyage ; le foin de deux piastres à deux piastres et demie le voyage.

—M. Nadeau, de la maison Thibodeau et Cie, de Montréal est arrivé ici jeudi soir, et loge à l'Hôtel du Pacifique, Winnipeg

—Hier, M. G. Roy, assistant Secrétaire Provincial, a remplacé M. E. Tassé à la table du greffier de l'Assemblée Législative.

—Le 9 de janvier dernier, M. W. J. S. Traill a expédié d'Emerson onze chars (350 [illegible]) de blé.

—M. Chartier, de St. Boniface, est en ce moment occupé à retirer l'ancien bac traversier qui s'était trouvé pris dans les glaces l'automne dernier.

—M. George Roy a entrepris la formation d'une compagnie d'infanterie à St. Boniface. Nous sommes heureux de constater que son louable projet rencontre l'approbation de tout le monde et il va réussir

—On a découvert à Battleford, T. N. O, que l'on vendait en contrebande aux sauvages de l'essence de gingembre jamaïque à la place de liqueurs spiritueuses, et qui produisait les mêmes effets.

—M. A. Bissonnette, père, a été lundi dernier élu Commissaire d'Ecole pour St Boniface ; M G Couture succède à l'Hon M. Dubuc comme président ; le deuxième commissaire est M. Dégagne, et M A. A. C. LaRivière secrétaire-trésorier et la somme votée a été celle de $900.

—On dit que le magnifique moulin à farine de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui est situé à la pointe à l'entrée de la Rivière Assiniboine, va marcher sous peu. Les réparations nécessaires pour le mettre en bon ordre sont commencées sous la direction de M. A. Dégagne.

—M. Larivière, M. P. P. de St. Boniface, occupe en chambre le siège occupé autrefois l'Hon. M. Girard, M. Biggs [illegible] M Lemay, M. Taillefer celui de M Burke son voisin est M. Nolin, et M. Burke occupe celui de M. Cheuier, M. Lusted celui de M. Sutherland *the Scotchman*, M. Stevenson celui de l'Hon M Cornish. M. Schultz et M. Gouin sont voisins de M. Burke en arrière des sièges des ministres. Les fonctions de Sergent d'Armes sont remplies par M. McDougall ancien Maître de Poste de Winnipeg, et celles de page par le jeune Spence, fils du greffier.

—Le gouvernement a jusqu'ici une majorité de cinq voix, et on distingue trois groupes d'oppositionistes, le groupe Scott composé de MM. Scott, Lusted et Stevenson, le groupe Cowan composé de MM. Cowan Drummond et McKenzie, et le groupe des avocats composé de MM. Ross, Biggs et Sutherland. Ces trois sectes de l'opposition veulent le gouvernement chacune pour soi, et ne s'entendent que pour faire la guerre au gouvernement. Il va sans dire que plusieurs membres de ces trois groupes sont à la veille d'appuyer le ministère.

—L'élection des officiers de la Société d'Agriculture Provinciale a donné le résultat suivant : Président—M A G B Bannatyne, Vice Présidents—Jas Harrower, Kenneth McKenzie, W B. Hall et l'Hon. M. Girard ; Secrétaire—M Jas Stewart ; Trésorier—M D. Young ; Directeur—Selkirk, MM. Harrison, St. John Fraser, A. A. C. LaRivière. Winnipeg—MM. A. F. Eden, A. McNee, Col. Smith Thos. Lusted, J H Ashdown, Lisgar—MM. Chs. Mollond, S. L. Belson R Egan. Wm. Ashdown ; Provencher—MM Thos Mulvey, H Tenant, M. Goulet Jos. Hamelin ; Marquette Est—MM. L. Schmidt, F. W. Liepsett, Charles Stewart, P. Campbell ; Marquette Ouest—MM. D. H. Scott, F. Stewart W. J. Pratt, Walter Lynch.

—AUCUN RISQUE.—*L'Huile Electric de Thomas ! Vaut dix fois son pesant d'or. En savez-vous quelque chose ? Sinon, c'est le temps de l'essayer.* Le mal ne peut résister à l'application de cette huile. C'est la médecine à meilleur marché qui ait été inventée. Une dose a guéri un mal de gorge ordinaire. Une bouteille a guéri des *bronchites*. Une valeur de cinquante centins a guéri un vieux rhume. Une ou deux bouteilles ont guéri de mauvais cas de maladie des rognons et hémorrhoïdes. De six à huit applications guériront n'importe quel cas d'écorchures ou d'inflammations d'estomac. Une bouteille a guéri un mal de dos qui durait depuis huit ans. Daniel Clark, de Brookfield, Tioga County, Pa., dit : "J'ai fait trente milles pour me procurer une bouteille de votre huile, qui avait effectué une guérison merveilleuse d'un membre dévié par six applications seulement." Un autre qui avait eu l'asthme depuis des années dit : "Je n'ai qu'une demi bouteille [illegible] $100 ne me l'aurait pas si je croyais n'en plus en avoir."

Rufus Robinson, de Nunda, N.-Y. écrit : "Une demi bouteille de votre huile éclectique a fait recouvrer la voix à une personne qui n'avait prononcé un seul mot depuis cinq ans." Le Rév. J. Mallory, de Wyoming, N.-Y. écrit : "Votre huile éclectique m'a guéri d'une bronchite d'une [illegible] semaine."

Cette huile est faite et composée de six des meilleures huiles qui soient connues. Elle peut être employée [illegible] à l'intérieur qu'à l'extérieur et produira les mêmes résultats, et est considérée comme supérieure à ce qui ait jamais été inventé. En faisant usage de cette huile elle vous épargnera beaucoup de douleurs et beaucoup d'argent.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS.—Demandez l'huile Eclectique du Dr. Thomas. Voyez à ce que la signature de *S. N. Thomas* soit sur l'enveloppe et les noms de Northrop & Lyman imprimés sur la bouteille. Vendu par tous les détailleurs de médecines. Prix 25 cts.

NORTHROP & LYMAN, Toronto, Ont., Propriétaires pour la Puissance du Canada.

NOTE.—*Eclectique*.—Choisie et électrifiée.

VARIETES.

En visite :

Arrive une grosse dame.

—Comment vous portez-vous, chère madame ?

—Bien, comment.

—Vous n'êtes pas malade ?

—Non, mais je ne suis pas dans mon assiette ordinaire.

Une des amies de la grosse dame, se penchant vers sa voisine :

—Son assiette ?... elle pourrait même dire son plat !"

LA LOGIQUE DE BÉBÉ.—Un bien joli mot d'enfant :

On demandait à Bébé si elle aimait grand-père, etc.

Et à chaque question, Bébé de répondre oui avec un charmant sourire.

Tout à coup, son visage s'assombrit, la nomenclature devenait trop longue.

—J'ai trop de monde à aimer, s'écrie-t-elle avec désespoir ; comment voulez-vous que je fasse ?

TRAITS MERVEILLEUX D'UNE FEMME.

Mad. Astoine Middleton, une très-petite femme, et l'une de celles qui font la mode à Mobile, E.-U., peut certainement se vanter de posséder un véritable courage moral qu'il est rare de rencontrer chez les personnes de son sexe.

Dans la soirée du 19 septembre, elle était dans son boudoir serrant quelques bijouteries, quand elle remarqua que la position particulière de la lampe, qui brûlait sur une chaise dans un coin de la chambre faisait paraître sur le plancher, presque à ses pieds l'ombre d'un homme accroupi sous une large table au centre du salon. Elle remarqua aussi qu'une main de cette ombre n'avait que deux doigts, et se rapela que plusieurs vols considérables avaient récemment été commis dans le voisinage, dont on accusait un bandit nègre qui ne comptait que deux doigts à sa main droite.

M. Middleton était absent de la veille, et outre elle-même il n'y avait qu'une servante dans la maison. Au lieu de s'évanouir de peur ou de crier au secours, la brave dame s'assit à la table même sous laquelle était caché le bandit, et sonna la servante.

—Donnez moi ce qu'il faut pour écrire, Brigitte, dit elle, avec un calme parfait. Je veux que vous portiez immédiatement ce billet à M For. far, le bijoutier, et vous me rapporterez mon collier de diamans et mes pendants d'oreille que j'y ai laissés pour réparations il y a quelques jours. Apportez-les avec vous, réparés ou non. Ils sont de beaucoup plus important, articles de bijouterie que je possède, et je ne veux pas passer une autre nuit sans les avoir dans mon bureau.

Le billet fut écrit et envoyé, mais au lieu de contenir ce qu'elle venait de dire à haute voix (pour que le voleur l'entendit, car elle n'avait pas de bijoux en réparations), c'était une note au bijoutier, ami intime de la maison, à qui elle expliquait sa terrible position et l'implorait de venir à son secours, accompagné d'une force de police à la réception de la missive.

L'agonie que cette femme délicate eu dura quand elle fut laissée seule dans la maison, sachant la présence de ce redoutable bandit sous la table contre laquelle elle s'appuyait peut mieux s'imaginer que s'écrire ; mais ses nerfs de fer la soutinrent jusqu'au bout.

Elle fredonna, fredonna un air d'opéra, tourna les feuilles d'un roman, et par d'autres faits et gestes inspira à l'intrus une parfaite sécurité, regard et espérance de succès, et le rivé sur sa petite horloge.

Enfin, arriva le secours tant demandé. On sonna à la porte, et elle descendit tranquillement l'escalier pour l'ouvrir. La ruse avait réussi. Elle fit entrer non seulement Brigitte, mais aussi M. Forfar, et trois solides policemen. Ces derniers montèrent doucement en haut et dans le boudoir, où ils se jetèrent soudainement sur le voleur et si inopinément qu'ils s'en emparèrent presque sans effort.

Le prisonnier fut identifié comme le célèbre bandit nègre Clapham, mieux connu sous le nom de *Jeff à deux doigts*. Il est maintenant dans la prison d'Etat d'Alabama pour une période de 20 ans.

L'IMPRIMERIE PÂLE



Bureaux du Gouvernement,
Winnipeg, 29 Janvier, 1879.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être Commissaire per dedimus potestatem pour assermenter les membres du présent Parlement. Rice M. Howard, de la Cité de Winnipeg, Ecuyer.

Pour être Président du Bureau des Commissaires de Licenses.

John Fraser, de Kildonan, Ecuyer en remplacement de W. G. Fonseca qui a résigné.

Pour être Constable pour le Comté de Selkirk et Bailli pour la Cour de Comté de Selkirk.

Richard Henry Stone, de Winnipeg, gentilhomme, en remplacement de James McIlroy, démis.

Bureau du Greffier du Conseil Exécutif de la Province de Manitoba

Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative, qui doit se tenir le premier de février 1879 :

St. Charles.
Alexander Murray.
St. Norbert.
L'Honorable Pierre Delorme.
Ste. Agathe.
Joseph Taillefer.

RICE M. HOWARD.
Greffier du Conseil Exécutif de Manitoba.

Division Electorale No. 24 ou Ste. Anne.

Avis est par le présent donné que le onzième jour de janvier 1879, John Jimby et Pierre Curtaz ont présenté et filé au Bureau du Protonotaire de la Cour du Banc de la Reine, dans la Cité de Winnipeg, une pétition d'élection contre le retour d'élection de Charles Nolin comme membre de l'Assemblée Législative de la dite Province, pour la susdite division électorale.

Daté ce dix-huitième jour de janvier A.D. 1879.

SEDLEY BLANCHARD,
Avocat des demandeurs.

Division Electorale No. 5 ou Baie St. Paul

Avis est par le présent donné que le dix-huitième jour de moi de Janvier A. D., 1879, Thomas J Garrison, à présenté et filé au Bureau du Protonotaire de la Cour du Banc de la Reine, dans la Cite de Winnipeg, une pétition contre le retour d'Election de Andrew Bourke, comme membre de l'Assemblée Législative de la dite Province, pour la susdite Division Electorale.

Daté ce dix-huitième jour de Janvier A. D. 1879.

SEDLEY BLANCHARD,
Avocat pour Chs. J. Garrison.

DEPENSES DE L'ELECTION DE MR. JOHN TAYLOR.

1878.
Dec, 18 Argent payé pour la nomination.......................$25 00

Je certifie par les présentes que le compte ci-dessus est correct, et et est le seul montant payé pour l'élection du dit Mous. John Taylor.

Otis B. Davidson.
Agent.

Headingly, 15 Janvier 1879.

PROCLAMATION.

Canada—Province de Manitoba.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

Joseph Cauchon,

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommes et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le vingt-neuvième jour du mois de Janvier courant et à chacun de vous.

Salut.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le vingt-neuvième jour du mois de Janvier auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant à chacun de vous, de vous trouver avec nous, pour la DEPECHE DES AFFAIRES dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, en notre Ville de Winnipeg, Samedi, le Premier jour du mois de Févier prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

En Foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. Témoin Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable Joseph Cauchon, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le quatorzième jour de Janvier dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-neuf et de Notre Règne la Quarante-deuxième.

Par ordre

C. P. BROWN,
Secrétaire Provincial.

AVIS.

Application sera faite à la prochaine session de la Législature pour l'obtention d'un Acte pour incorporer "The Saint John Ladies School".

John Grisdale.

22 janvier, 1879.

AVIS.

[Extrait des règlements relatifs aux Bills Privés, 1877.]

BILLS PRIVÉS.

Toute demande des Bills Privés étant proprement des sujets du ressort de sla Législature de la Province de Manitoba suivant l'intention de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867" soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de Fer, d'un chemin à Barrières, où d'une ligne Télégraphique, d'un Canal, Ecluse, Digue ou Glissoire, ou autres travaux semblables ; soit pour l'octroi d'un droit de Traverse, soit pour la construction de travaux pour l'approvisionnement du gaz ou de l'eau ; l'incorporation de métiers ou profession, ou d'une compagnie à Fonds Social, l'incorporation d'une Cité, Ville, Village, ou autre Municipalité, le prélèvement de cotisation locale ; la division d'un comté pour des fins autres que celles de la représentation du Parlement, ou d'un canton ; le changement du chef lieu d'un Comté, d'une Ville, ou de Bureaux ; Locaux le règlement d'une Commune ; l'arpentage d'un Canton, d'une ligne ou d'une concession ; ou pour octroyer a qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société ; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un Acte antérieur —exige la publication d'un avis spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande qui devra être publiée comme suit, savoir:

Un avis inséré dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français dans le District auquel s'applique la mesure demandée ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal ; ou s'il n'y existe pas de journal, la publication dans les deux langues se fera dans la *Gazette Officielle* et dans un journal du District voisin.

Ces avis doivent être publiés dans chaque cas pendant une période d'au moins trente jours, durant l'intervale de temps econlé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Avant d'adresser à la Chambre aucune Petition demandant la permission de presenter un Bill Privé pour la construction d'un Pont de Péage, les personnes se proposant de faire cette pétition, doivent en donnant l'avis prescrit par la règle précédente et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilége, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant, ou non, et les dimensions du pont tournant.

(Signé) THOMAS SPENCE.
Greffier de l'Assemblée Législative

PARLEMENT FEDERAL

Substance des Regles relatives aux avis de Bills Privés.

Les personnes qui se proposent de s'adresser au Parlement pour obtenir la passation des Bills Privés, pour obtenir la concession de certains droits privilèges ou profits exclusifs ou particuliers ou ayant pour objet quelque amendement de même nature d'un acte antérieur, sont notifiées que par les règles des deux chambres du Parlement, publiées au long dans la Gazette du Canada, elles sont requises de donner deux mois d'avis de leur demande dans la Gazette du Canada et dans un journal publié dans le comté ou district concerné, et de transmettre au Greffier de chaque chambre, copies des journaux contenant la première et dernière insertion de tel avis. Dans les provinces de Québec et de Manitoba, l'avis devra être publié dans les langues anglaise et française.

Et toute personne qui demandera un Bill Privé devra, huit jours avant l'ouverture du Parlement, déposer entre les mains du greffier de la Chambre où le Bill devra être introduit, une copie de tel bill avec une somme suffisante pour en payer la traduction et l'impression. Entre la deuxième lecture du bill et sa prise en considération par le comité auquel il est référé le requérant paiera un droit de $200, en sus des frais d'impression de l'acte dans les statuts.

Aucune demande pour un Bill privé n'est reçue par l'une ou l'autre chambre après l'expiration des premiers dix jours de la session.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.
ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes Canada
Ottawa, 24 Sept. 1878.

AVIS.

Avis est par le présent donné que Alexander Macbeth Sutherland de la cité de Winnipeg dans le Comté de Selkirk, étudiant en loi, fera application à l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba à sa prochaine session aux fins d'obtenir un acte pour autoriser la Société Légale de Manitoba de l'admettre comme avocat avec pouvoir de pratiquer, comme avocat et soliciteur dans la Cour du Banc de la Reine dans la dite Province de Manitoba.

A. M. SUTHERLAND
Winnipeg, 30 décembre 1878.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de Manitoba pour un Acte pour amender l'Acte 35 Victoria Cap. 50, intitulé Un Acte pour amender la clause 7 des Statuts de Manitoba passé dans la 37ième année du règne de Sa Majeste la Reine Victoria. Intitule un Acte pour incorporer la Cite de Winnipeg

Le Maire et les Conseillers de Winnipeg.
A. M. Brown,
Greffier.

Winnipeg, 30 Janv., 1879

AVIS.

Avis est par le present donné qu'on fera application à la prochaine Session de la Legislature de Manitoba, pour la passation d'un Acte pour amender l'Acte 35 Vic. intitulé "Acte pour incorporer l'Evêque Catholique Romain de St. Boniface."

J. DUBUC.
Procureur pour le demandeur.
St. Boniface, 26 Novembre, 1878.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'il sera fait une application à la prochaine Session de la Legislature de Manitoba, pour un Acte pour incorporer les Sœurs des Saints Noms de Jesus et Marie de la Cité de Winnipeg, sous le nom de "La Corporation des Sœurs des Saints noms de Jesus et de Marie."

J. DUBUC,
Procureur pour les demanderesses
Winnipeg, 26 Novembre, 1878.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une application sera faite à la prochaine session de la Législature Locale pour obtenir un Acte incorporant la Compagnie de Chemin de Fer la branche du Comte de Westbourne, avec pouvoir de bâtir et mettre en opération une ligne simple ou double de chemin de fer de la ville de Gladstone, dans le dit Comté, au sud ou nord-est, de manière à relier les lignes de chemins de fer en existence de l'est et du nord, et du nord-ouest aux limites de la Province, et aussi une ligne télégraphique le long du dit chemin de fer.

WALKER & BIGGS,
Solliciteurs pour les demandeurs.

AVIS.

Les soussignés feront application à la prochaine Session de la Législature Locale aux fins d'obtenir un Acte pour l'incorporation du chemin de fer Selkirk, Rockwood, Woodland, et des Comtes de l'Ouest, avec pouvoir de bâtir, construire, maintenir et mettre en operation une ligne simple ou double de chemins de fer et de télégraphe électrique depuis la Ville de Selkirk à travers la division électorale de Rockwood, jusqu'à un point à ou près la frontière Ouest de la Province.

JOHN ROSS.
THOS. HOWARD,
SEDLEY BLANCHARD,
S. L. BEDSON.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'on fera à la prochaine Session de la Législature Locale, application pour demander l'incorporation du chemin de fer de Winnipeg et de l'Ouest "Winnipeg and Western Railway," avec pouvoir de bâtir, construire, maintenir et mettre en opération une ligne simple ou double de chemin de fer, et un télégraphe électrique depuis la Cité de Winnipeg, au Nord de la Rivière Assiniboine, jusqu'à un point à ou près les limites de la Province de Manitoba

WALKER & BIGGS,
Solliciteurs pour les demandeurs
Winnipeg, 18 Novembre, 1878.

AVIS PUBLIC.

Avis public, est par les présentes donné que, en conformité de la 39ième Vic. cap. 10 des statuts de Manitoba, et sur le rapport de l'Honorable Ministre des Travaux Publics il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur en Conseil d'ouvrir au traffic un chemin public de l'établissement de Springfield jusqu'au grand chemin dans la Paroisse de Kildonan du Coté Est de la Rivière Rouge. Le dit chemin est déclaré par les présentes être un chemin public pour toutes intentions et fins quelconques.

C. P. BROWN
Secrêtaire Provincial.

Avis est par le présent donné qu'une application sera faite à la prochaine session de la Législature de Manitoba pour l'obtention d'un Acte pour amender l'Acte amendé 38 Vict. Cap. 7 des Statuts de Manitoba, passé dans la 37ième année du Règne de Sa Majesté la Reine Victoria intitulé : "Acte pour incorporer la Cite de Winnipeg."

Pour le Maire et le Conseil de la Cite de Winnipeg.

A. M. BROWN,
Greffier de la Cité

Avis.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite au Parlement de la Puissnce du Canada à sa prochaine session pour un Acte d'incorporation, incorporant une compagnie devant être appelée et connue sous le nom de "Compagnie de chemin de fer de Colonisation Siskatchewan" *Siskatchewan Colonization Railroad Company*, avec pouvoir de construire une ligne de chemin de fer à partir de Winnipeg à ou près au sud de la Rivière Siskatchewan et pour la construction de ligne d'embranchements à ou près de la ligne principale à Selkirk, et à ou près de la frontière à Emerson, étant le grand chemin conduisant à la montagne de Pembina, et de Winnipeg à ou près de la frontière de la Province de Manitoba au sud-ouest.

Daté à Ottawa ce quatorzième jour du mois de Decembre A. D., 1878.

PINHEY, CHRISTIE & HILL,
Avocats des Requerants.

15.1 j n.o.



Avis Public.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et marqués "Soumission pour chemin de corderoi" seront reçues au bureau du soussigné jusqu'à

Midi le 15 Février prochain.

pour la construction d'un bon et solide chemin corderoi ou planchetè sur une certaine partie du grand chemin en haut de la Baie St. Paul, à l'est de la propriété de C. Tait.

Pour détails s'adresser au Département.

Le Département n'est tenu d'accepter aucune soumission. Cautions exigées.

JOSEPH ROYAL,
Ministre des Trayaux Publics.

Département des Traveaux Publics.
Winnipeg, 15 Janvier, 1879

AVIS.

Demande sera faite à la prochaine Session du Parlement du Canada, pour la passation d'un Acte pour incorporer une Société pour la construction d'un chemin de fer depuis la frontière des Etats-Unis, à l'ouest de la Rivière Rouge, jusqu'à Winnipeg et de la à l'ouest jusqu'à l'intersection du chemin de fer Pacifique Canadien ; aussi, un embranchement qui se relierait au tronc ci-dessus à un endroit sur la Rivière Rouge à Winnipeg ou plus bas, avec pouvoir de construire des lignes télégraphiques en rapport avec les susdites voies ferrées.

GILBERT McMICKEN,
pour lui-même et ses associés

Winnipeg 22 Novembre, 1878.

Rond a patiner de Winnipeg.

Ouvert depuis le 16 décembre courant à tout le public.

Rafraichissements à des prix raisonnables.

Prix pour la saison : un billet pour une seule personne $5.00 ; pour deux, $8.00, billet de famille $12.00.

On invite cordialement le public à patroniser ce vaste et commode etablissement elevé en face de l'entrepôt no 6, du côté de Winnipeg Magnifiques patins de Hawkin à vendre sur les lieux.

JOHN J. JOHNSON, & Cie
Proprietaires

Winnipeg 19 décembre 1878.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une demande sera faite au Parlement de la Puissance du Canada à sa prochaine Session pour un Acte incorporant "The Assiniboine Bridge Company," avec pouvoir de construire un Pont traversant la Rivière Assiniboine, à ou près de la Cité de Winnipeg, dans la Province de Manitoba, à St. Boniface Ouest, le dit Pont devant être bâti à pilliers tubulaires avec ou sans arche de trente pieds devant servir pour chars-urbains, le trafic ordinaire et les piétons aussi avec pouvoir de prelever des taux de péage sur le dit pont pour trente ans.

Daté à Winnipeg ce dixième jour de Decembre A. D. 1878.

ROSS & ROSS,
Sol. des Appliquants